



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-010

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2019

Sommaire

DDFIP

32-2019-01-09-005 - délégation de signature Trésorerie de PLAISANCE 201901 (1 page)	Page 3
32-2019-01-07-006 - delegations Générale et Spéciale AUCH-VILLE 2019 01 (4 pages)	Page 5
32-2019-01-14-004 - Délégations SIP de MIRANDE 2019 01 (4 pages)	Page 10

DDFIP

32-2019-01-09-005

délégation de signature Trésorerie de PLAISANCE
201901

*délégation
signature*

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE PLAISANCE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **PLAISANCE**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} Adjoint.

Délégation de signature est donnée à Nicolas BALAINE, Inspecteur, adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10.000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Autres agents.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Nicolas BALAINE	<i>Inspecteur</i>	1.000 €	6 mois	10.000 €
Catherine JUNCA Sylvie LABORDE Annie VIGNAUX	<i>Contrôleur</i>	200 €	4 mois	5.000 €
Chantal DARNE Gaëlle ROUZIER	<i>Agent administratif</i>	200€	4 mois	5.000 €

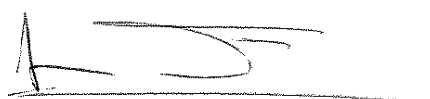
Article 3 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du **GERS**.

A **Plaisance**, le **9 janvier 2019**

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

Edith BABOU



TRESORERIE PLAISANCE-AIGNAN
2, rue de l'Adour
32160 PLAISANCE
Tél. : 05.62.69.14.20

DDFIP

32-2019-01-07-006

delegations Générale et Spéciale AUCH-VILLE 2019 01

délégations générale et spéciale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques

Trésorerie Principale d'Auch Ville

Rue Pasteur

CS 40396

32008 Auch Cédex

Téléphone: 05.62.60.64.67

Mel. : helene.favard@dgfip.finances.gouv.fr

Auch, le 07 janvier 2019

Pour nous joindre :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi

De 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h

fermé Me après midi

Réception : avec RDV

Affaire suivie par : H.FAVARD

Téléphone : 05.62.60.64.67

Télécopie : 05.62.60.64.70

Réf: n° 2. 2019

La Trésorière Principale
à

M le Directeur Départemental
des Finances Publiques du Gers

Pôle Gestion publique

Place Jean David

CS 80302

32007 AUCH cédex

DELEGATIONS SPECIALES A COMPTER DU 07/01/2019

Mme Geneviève Freitas
Mme Martine Gouzenne
Mme Corine Neau Consul
Mr Joaquim Freitas
Mr Christophe Gerard
Mme Martine Julia

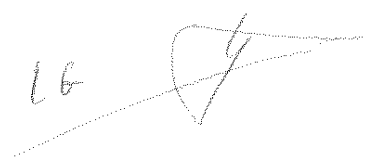
Reçoivent délégation pour :
- signer les avis et remboursements d'excédents inférieurs à 500 € par bénéficiaire;
- signer les déclarations de ressources, attestations de paiement, bordereaux de situation, demandes de renseignements, et demandes de pièces justificatives ,,

Mme Sandrine Maillard
Mme Corinne Dri

Reçoivent délégation pour :
signer les déclarations de ressources, attestations de paiement, bordereaux de situation, demandes de renseignements et demandes de pièces justificatives.

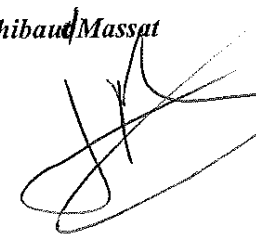
A
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Mr Laurent Guerere

LG 



reçoit délégation dans le cadre du recouvrement pour signer les demandes de renseignements , les actes de poursuites jusqu'à la saisie vente incluse à l'exception des EPE à l'étranger, accorder des délais d'une durée inférieure à 12 mois ,signer les mainlevées de poursuites (si paiement ou annulation),valider les phases comminatoires .

M Thibaud Massat




reçoit délégation pour le recouvrement du SPL- hors hôpitaux et OPH - :
pour solliciter des renseignements ,octroyer des délais de paiement pour les dettes inférieures à 2000€ pour une durée maximale de 12 mois (en priorité par virement bancaire), valider et/ou signer les actes de poursuites à l'exception des OTD envers les personnes morales et de toutes les saisies vente ;

**Mme Brigitte Guerre
Mme Magali Tejera**

BG 
MT 

reçoivent délégation pour :
-signer les demandes de renseignements , attestations de paiement ,bordereaux de situation, lettres de relance et mise en demeure , les situations de recouvrement envers l'OPH ou les tiers (messagerie incluse)
- octroyer des délais de paiement pour les dettes inférieures à 3000 euros ,d'une durée maximale de 12 mois , en priorité par virement bancaire;
-signer les OTD de moins de 1500€,

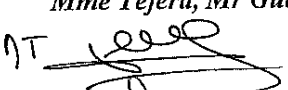


MDG 

**Mme Brigitte Guerre,
Mme Majd Ducasse Gilles
Mr Thibaud Massat**

BG 


reçoivent délégation pour :
-signer les déclarations de recettes, les dépôts et remises de valeurs inactives du secteur local et hospitalier, ainsi que les reçus et dépôts postaux et les accusés de réception de livraison .

Mme Tejera, Mr Guerere et Mme Gonzales

MT 
BG 
LG 

reçoivent délégation pour signer les reçus postaux et les accusés de réceptions de livraison

La Trésorière Principale

Hélène FAVARD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUCH VILLE
Rue Pasteur- CS 40396
32008 AUCH CEDEX

Auch, le 15 janvier 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :lu au ve de 8h45 à 12h
et de 13h30 à 16h -fermé le mercredi AM
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Hélène FAVARD
Téléphone : 05 62 60 64 67
helene,favard@dgifip.finances.gouv.fr
Réf : 05 -2019

La Trésorière Principale

à

M le Directeur départemental des finances
publiques du Gers

Pôle Gestion Publique

Place J David

32007 Auch Cedex

Objet : Délégation générale à compter du 15/01/2019

Je soussignée, Hélène FAVARD, Trésorière Principale d'Auch Ville, administratrice des finances publiques adjointe, donne mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent conformément à l'article 14 alinéa 3 du décret n° 2012-1246 du 07/11/2012, et aux articles 50 et 51 de la loi 85-98 du 25/01/1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises à :

Madame Cécile BENURAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques
à défaut à

Monsieur Frédéric JOUGLAR, inspecteur des finances publiques
à défaut à

Monsieur Michel LALANNE, contrôleur principal des finances publiques

Ces délégations s'exerceront en cas d'absence ou d'empêchement de moi même, de Mme Cécile Benuraud, ou de M Frédéric Jouglar, sans que l'absence ou l'empêchement soit opposable aux tiers.

Signature des mandataires

Signature du mandant

Mme Cecile Benuraud - M Frédéric Jouglar - M Michel Lalanne

Mme Hélène FAVARD.



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2019-01-14-004

Délégations SIP de MIRANDE 2019 01

délégation
signature

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de MIRANDE
Services des Impôts des Particuliers - Foncier

Rue des Genêts BP 56
32300 MIRANDE

Pour nous joindre / Références
Votre correspondant : Anne-Marie MEMBRADO
Tél : 05 62 66 82 68
Fax : 05 62 66 80 86
Courriel :
anne-marie.membrado@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h45-12h00 13h30-16h15
Avec rendez-vous

Objet : Délégations

Le Responsable des Finances Publiques soussigné donne délégation à :

-
- Madame Carlyne DASTUGUE

pour signer les avis à tiers détenteurs et les déclarations de créances, les délais de paiement et les mainlevées.

Anne-Marie MEMBRADO

Responsable du SIP de MIRANDE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
CS 70352
32010 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoire relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par la responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, au contrôleur principal dont le nom suit :

- **Mme. DUFFAU Annie**

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 euros, aux *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Annie DUFFAU**
- **M. Jérôme LAURANCIN**
- **Mme Carlyne DASTUGUE**
- **Mme Emilie TELOT**

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières non consécutives à une contrôle fiscal et dans la limite de 2 000 euros, aux *agents administratifs des finances publiques* dont les noms suivent :

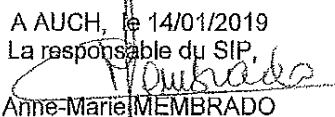
- Mme Danièle FOURTEAU
- Mme Geneviève DUPUY
- Mme Patricia LAURENT
- Mme Véronique BERODE

Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 4 – En cas d'absence du responsable du service des impôts des particuliers, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à Mme Annie DUFFAU, inspectrice des finances publiques.

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 14/01/2019
La responsable du SIP,

Anne-Marie MEMBRADO
Inspectrice Divisionnaire hors classe des Finances
Publiques,


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M. Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SIP DE MIRANDE

MME DUFFAU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	14/01/2019		
MME DASTUGUE Carlyne	Contrôleuse principale des finances publiques	14/01/2019	MME DUPUY Geneviève	14/01/2019
M LAURANCIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	14/01/2019	MME LAURENT Patricia	14/01/2019
MME TELOT Emilie	Contrôleuse principale des finances publiques	14/01/2019	MME BERODE Véronique	14/01/2019
MME NAVARRE Michelle			Mme FOURTEAU Danièle	14/01/2019
MME NAVARRE Michelle				

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 14/01/2019

La Responsable du SIR

(Signature)

Anne-Marie MEMBRADO

Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques